

# Conditions Générales

## POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialistes

SF	= Actes pratiqués par la sage Femme et relevant de sa compétence
SFI	= Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
AMM	= Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
AMI	= Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
AP	= Actes pratiqués par un orthophoniste
AMY	= Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
R-Z	= Electro - Radiologie
B	= Analyses

## POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Le bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous enveloppe confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

## LES ACTES SOUMIS A ACCORD PRÉALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HOPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU

EVENTORIUM

OUR EN MAISON DE REPOS

ACTES EFFECTUÉS EN SÉRIE, il s'agit

d'actes répétés en plusieurs séances ou actes

aux comportant un ou plusieurs échelons

sur le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

- L'ORTHOPÉDIE

- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS

- LES CURES THERMALES

- LA CIRCONCISION

- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

## EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit venir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord.

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



# MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

DATE DE DÉPÔT

1837

AEROPORT CASA ANFA

CASABLANCA

TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883

FAX : 05 22 91 26 52

TELEX : 3998 MUT

E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS 1614588

## A REMPLIR PAR L'ADHÉRENT

Nom & Prénom : MACH HOUZ

Hicham - Amine

Matricule : 8986 Fonction : COB

Poste : 210

Adresse : Inara 2 Casa 1st

SETDA

Tél. : 066 14 45 181 Signature Adhérent

MUPRAS

## A REMPLIR PAR LE MÉDECIN TRAITANT

Nom & Prénom  
du patient :

Age : 04 SEP. 2019

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent

Conjoint  Enfant

Date de la première visite du médecin :

22/09/19

Nature de la maladie :

Ashténie générale

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A Seffy, le 22/09/19

MUPRAS  
ACCUEIL

Durée d'utilisation 3 mois

## VOLET ADHÉRENT

DECLARATION

1614588

Matricule N° : 8986

Nom du patient : MACH HOUZ

Date de dépôt :

10 SEP. 2019

Montant engagé

MUPRAS

Nombre de pièces jointes :

ACCUEIL

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/06/19	G	CG	150.00	Dr Rajar NO Nuit et Nuit Battaille de 2, 1er étage 11.06.89 33 70.8 App

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	23/7/19	3 PZ	706,40

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

## SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des s

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'IS

**Dr. Hajar NOUILA**

Diabétologue

Nutrition et Diététique

Omnipraticienne

Echographie Clinique

Lauréat de la Faculté de Médecine  
de Casablanca

Ex. Médecin interne

à l'Hôpital Hassan II Settat



**الدكتورة هاجر نويلة**

أخصائية مرض السكري

التغذية والحمية

الطب العام

الفحص بالصدى

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

طبيبة داخلية سابقة

بمستشفى الحسن الثاني سطات

سطات، في: 22/05/19

*Note d'honoraires:*

*Consultation = 150 Dhs*

Dr Hajar NOUILA  
 Diabétologue et Nutritioniste  
 Hay En Battoires, Bd. Bel bassir, Rue N°1  
 Imm 112, 1er étage, Appt 01 Settat  
 Tel: 06.89.33.70.86

**Dr. Hajar NOUILA**

Diabétologue

Nutrition et Diététique

Omnipraticienne

Echographie Clinique

Lauréat de la Faculté de Médecine  
de Casablanca

Ex. Médecin interne

à l'Hôpital Hassan II Settat



**الدكتورة هاجر نويلة**

أخصائية مرض السكري

التغذية والحمية

الطب العام

الفحص بالصدى

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

طبيبة داخلية سابقة

بمستشفى الحسن الثاني سطات

Settat, le :

22/03/15 سطات، في

NAGIB Fouzia.

① AAS DRUG

② TSH

③ GAG

④ Cholest

Laboratoire d'Analyses  
EL Amal Settat  
Tél: 023-40.23.84  
Fax: 023-72.57.84

Dr Hajar NOUILA  
Diabetologue et Nutritioniste  
Hay El Battoires Bd Bel bassir, Rue N°1  
Imm 112, 1er étage, Appt 01 Settat  
Tél: 06 89 33 70 86

حي البطوار، شارع بلبصير، زنقة 1 عمارة 112، طابق 1 - شقة 1 قرب مختبر الأمل - سطات  
Hay En Battoires, Bd. Bel bassir, Rue N° 1 Imm. 112, 1er étage, Ap 1 Province de Settat  
(Près du laboratoire Al Amal) - ☎ : 06 89 33 70 86

Settat le mardi 23 juillet 2019 Madame NAJIB FOUZIA

FACTURE N°	5871
------------	------

Analyses :

Numération formule sanguine -----	B	80	
Glycémie (à jeûn) -----	B	30	
Cholestérol total -----	B	30	
Cholestérol HDL -----	B	40	
Cholestérol LDL -----	B	40	
Triglycérides -----	B	50	
Thyrostimuline (TSH us) -----	B	250	Total : B 520

Prélèvements :

Sang-----	Pc	1	
	TOTAL DOSSIER		706,80 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Sept Cent Six Dirhams et Quatre vingt Centimes

Dr. Hassane Abounaidane  
Laboratoire d'Analyses  
EL Amal Settat  
Tel: 023 40 23 84  
Fax: 023 72 17 84

Dr HASSANE ABOUNAIDANE

Pharmacien Biologiste Diplômé de l'Université de Lyon

Edité le : 23/07/19

Madame NAJIB FOUZIA

Dossier : 19G1837

Du : 23/07/19

Prescripteur : Docteur HAJAR NOUILA

Page : 1/2

**HEMATOLOGIE**  
Sysmex XS-1000 j

NUMERATION FORMULE SANGUINE

GLOBULES ROUGES

			Normales (Femme Adulte)
Hématies -----:	4,76	M/mm <sup>3</sup>	4,2 - 5,2
Hémoglobine -----:	13,0	g/100 ml	12 - 16
Hématocrite -----:	41,70	%	35 - 45
- V.G.M. -----:	87,6	μ <sup>3</sup>	85 - 95
- T.C.M.H. -----:	27,3	* pg	28 - 32
- C.C.M.H. -----:	31,2	g/100 ml	30 - 35

GLOBULES BLANCS

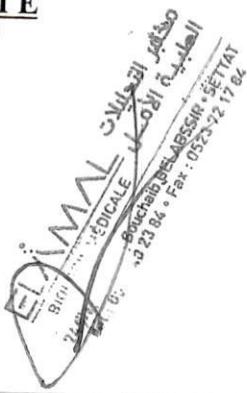
Numération des leucocytes -----:	6 340	/mm <sup>3</sup>	4000 - 10000
Formule leucocytaire			
Polynucléaires Neutrophiles -----:	47,8	* %	50 - 70
Soit :	3 031	/mm <sup>3</sup>	2000 - 7500
Polynucléaires Eosinophiles ----- :	1,9	%	1 - 3
Soit :	120	/mm <sup>3</sup>	40 - 300
Polynucléaires Basophiles ----- :	0,3	%	< 1
Soit :	19	/mm <sup>3</sup>	< 100
Lymphocytes -----:	40,5	* %	20 - 40
Soit :	2 568	/mm <sup>3</sup>	1500 - 4000
Monocytes -----:	9,5	%	1 - 10
Soit :	602	/mm <sup>3</sup>	40 - 800

PLAQUETTES

Résultat -----:	301 000	/mm <sup>3</sup>	150000 - 400000
VPM			
Résultat -----:	9,9	fl	7 - 12

**BIOCHIMIE**  
Konelab 20 i  
Selectra

Glycémie à jeun -----:	1,22	* g/l	Normales 0,7 - 1,2
Cholestérol Total -----:	2,06	* g/l	1,4 - 2



Édité le : 23/07/19

Madame NAJIB FOUZIA

Dossier : 19G1837

Du : 23/07/19

Prescripteur : Docteur HAJAR NOUILA

Page : 2/2

Cholestérol HDL ----- :	0,43 g/l	Normales
Cholestérol LDL ----- :	1,37 * g/l	> 0,4
Triglycérides ----- :	1,28 g/l	< 1,3 - 0,4 - 1,5

**HORMONOLOGIE**  
Mini vidas

T S H u.s ----- :	4,27 µUI/ml	0,38 - 4,31
-------------------	-------------	-------------

